



SLC-CSF

Le Canard du SLC

Bulletin d'information réservé aux adhérents - n°12 - Août 2006

Editorial

Le SLC reconnu dans son action !

Le mercredi 5 juillet 2006, le Tribunal Correctionnel de Paris a rendu son jugement dans la fameuse affaire dite des " HLM de Paris " et a condamné une quarantaine de responsables de sociétés dont les anciens dirigeants de l'OPAC de Paris, pour abus de biens sociaux, trafic d'influence, etc...

Par son travail sur les charges locatives et l'action de son représentant élu au Conseil d'Administration de l'OPAC, **le SLC a été la seule organisation de locataires à dénoncer dès 1994 les surcoûts des marchés de chauffage et du METP ascenseurs**, surcoûts représentant plusieurs dizaines de millions d'euros payés par les locataires dans leurs charges locatives.

De même, le SLC a été, à l'époque, la seule organisation représentative des locataires à s'opposer aux pratiques frauduleuses des dirigeants de l'OPAC et à agir en justice en se portant partie civile en cours d'instruction pour demander réparation du préjudice subi.

Aujourd'hui le **SLC ainsi que tous ses responsables et ses adhérents peuvent être fiers. En effet, grâce au travail accompli pendant plus de 10 ans dans l'adversité** par nos représentants à l'OPAC de Paris, justice a commencé à être rendue.

A ce sujet, il ne peut pas y avoir de plus bel hommage que celui rendu par les juges du Tribunal Correctionnel de Paris qui considèrent dans le jugement que *"... le SLC a contribué à la manifestation de la vérité malgré le dénigrement dont il a fait l'objet à l'époque"*.

Ce résultat est un encouragement pour continuer à agir et nous rappelle aussi l'importance de la mobilisation de tous pour les prochaines élections des représentants des locataires aux Conseils d'Administration des bailleurs sociaux, élections qui auront lieu à la fin de l'année.

Car, **qui aurait porté la voix des locataires dans cette affaire des HLM sans la présence d'un représentant SLC des locataires au Conseil d'Administration de l'OPAC de Paris ?** Qui aurait obtenu la renégociation des marchés de chauffage ? Qui aurait obtenu la sortie anticipée des marchés d'ascenseurs mis en cause dans cette même affaire des HLM ?

De même, à la SIEMP et à la RIVP, qui aurait défendu ces dernières années la limitation des augmentations de loyers face à la forte augmentation de l'indice du coût de la construction ?

A l'OPAC de Paris, à la RIVP & à la SIEMP, **les représentants du SLC font entendre leur différence ; ils défendent les intérêts des locataires contre vents et marées.** Leur détermination permet d'obtenir gain de cause dans de nombreux dossiers, montrant par là, s'il en était besoin, l'utilité de cette représentation des locataires, parfois dévoyée.

Demain le SLC, fort de ses milliers d'adhérents et de ses responsables d'associations, fort du soutien de la CSF - organisation nationale, présentera à nouveau des listes de candidats aux élections des représentants des locataires à l'OPAC, la RIVP, la SIEMP, la SAGI et la SA d'HLM "Pour Paris et sa Région", élections qui se dérouleront fin novembre-début décembre.

C'est donc votre mobilisation lors de ces prochaines élections des locataires qui permettra de poursuivre les actions d'aujourd'hui et de construire nos actions de demain.

Nous comptons sur vous.

TABLE DES MATIÈRES

Affaire des HLM	Plus de 12 ans d'action du SLC La Presse en parle...	Page 2 Page 3
Le dossier du SLC	La Loi Engagement National sur le Logement (ENL)	Page 4